

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1377 Décisions concernant les Services Etat

n° 1377

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 août 1966

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1966

Date du numéro
1 octobre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Abdi Bidar Olo, l'autorisation préalable de construire un immeuble à un étage (rez-de-chaussée de deux logements et un étage de deux logements) sur le lotissement n° 6 sis à Ambouli (Djibouti). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.